

## Références réglementaires :

Modalités des P.F.M.P. : loi du 11 juillet 2014, décret 27 novembre 2014

Règlement intérieur de l'établissement de formation

## Rôle des acteurs

### En amont

#### L'élève stagiaire doit :

- participer à la recherche de l'organisation d'accueil sous la responsabilité de l'équipe pédagogique qui valide le lieu de la PFMP ;
- prendre connaissance des compétences à acquérir ou à développer au cours de la période de PFMP ou du stage ;
- proposer des lieux de stage conformes aux exigences pédagogiques des PFMP ;
- connaître les activités qui lui sont confiées en fonction des objectifs de formation et des compétences à acquérir et validées par l'organisme d'accueil ;
- connaître la durée hebdomadaire de présence effective dans l'organisme d'accueil et sa présence dans des conditions particulières (article L.124-14) ainsi que les clauses du règlement intérieur de l'organisme d'accueil ;
- connaître les conditions dans lesquelles l'enseignant référent et le tuteur assurent son encadrement et son suivi ;
- connaître les conditions dans lesquelles il est autorisé à s'absenter ;
- connaître les modalités de suspension et de résiliation de la convention de stage.

### Durant la PFMP

- respecter la période de durée de la PFMP ainsi que les horaires, les consignes données... ;
- être informé des trajets effectués entre le domicile et le lieu d'accueil de PFMP et des modalités de remboursement ;
- alerter l'établissement de formation et l'organisation d'accueil en cas de d'absence ou d'accident ;
- informer le professeur en cas de difficultés dans le déroulement du stage ;
- collecter toutes les informations nécessaires à la formation et à l'évaluation.

### En aval

- évaluer la qualité de l'accueil qui lui a été réservé dans l'organisation ;
- récupérer une attestation de stage mentionnant la durée effective totale de la PFMP et le montant total de la gratification versée, le cas échéant.



## Cadres d'interventions

### En amont

**Dans le cadre de l'accompagnement personnalisé ou/et des enseignements disciplinaires, l'élève peut :**

- s'informer des modalités des PFMP ;
- consulter la base de données « offres de stage et de PFMP »
- participer à des formations destinées à l'accompagner dans ses recherches : usage du téléphone, rédaction de lettre de motivation, CV ;

### Durant la PFMP

**Dans le cadre de l'organisation, l'élève doit :**

- effectuer les activités confiées ;
- respecter le règlement intérieur de l'organisation.

### En aval

- mettre à disposition de l'équipe pédagogique tous les éléments demandés ;
- compléter les documents d'évaluation de la période de formation.

### Documents utilisés

**Dans le cadre de la réglementation, l'élève stagiaire doit :**

- prendre connaissance de la convention ;
- signer la convention ou la faire signer par son responsable légal ;
- compléter le livret de stage.

**Liste des documents :**

- convention de stage et les annexes pédagogique et financière ;
- livret de stage :
  - grilles d'évaluation formatives et/ou certificatives ;
  - attestation de stage...